



**mgcorse**  
SANTÉ - PRÉVOYANCE

## REGLEMENT PARRAINAGE ENTREPRISE MGCORSE

### Article 1

MGCorse propose à ses adhérents ou prospects une opération de parrainage entreprise.

### Article 2

La participation à cette opération est ouverte à tous les adhérents MGCorse, à jour de leurs cotisations et majeurs (à l'exception du personnel et de leurs ayants droits, et des élus de la mutuelle) ainsi qu'aux prospects. L'adhérent ou le prospect qui parraine est dénommé le parrain.

### Article 3

Peut être considérée comme filleule, toute entreprise qui souscrit à contrat santé collectif obligatoire. Le parrainage s'applique pour toute adhésion à un contrat santé collectif obligatoire par l'entreprise dans un délai de six mois maximum à compter de la date de la recommandation inscrite sur le bulletin de parrainage. Seul le 1er bulletin de parrainage enregistré sera pris en compte pour une même entreprise.

### Article 4

Sont exclus de cette offre les collectivités territoriales.

### Article 5

Pour chaque parrainage, le parrain est récompensé en chèques cadeaux. La récompense est versée au parrain une fois l'adhésion du filleul et des salariés enregistrée. Au cas où le filleul se rétracte, le parrain est informé par courrier. Il perd sa récompense.

### Article 6

Le montant de la récompense du parrain est conditionné par le nombre de salariés de l'entreprise qui souscrit à contrat santé collectif obligatoire :

- 100 € si l'entreprise a entre 1 et 4 salariés
- 200 € si l'entreprise a entre 5 et 19 salariés
- 300 € si l'entreprise a entre 20 et plus de 50 salariés

### Article 7

Cette offre exceptionnelle de parrainage n'est pas cumulable avec toute autre offre proposée par MGCorse.

### Article 8

MGCorse se réserve le droit, si les circonstances le justifient, d'annuler ou de modifier son offre de parrainage, sans que sa responsabilité soit engagée.

### Article 9

La participation à cette offre implique l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

SIÈGE SOCIAL

8, Av. Maréchal Sébastiani • BP 277 • 20296 BASTIA CEDEX  
T. 04 95 34 95 34 • F. 04 95 32 52 29 • [mgc@mgcorse.fr](mailto:mgc@mgcorse.fr)

[www.mgcorse.fr](http://www.mgcorse.fr)